

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES
PENNES MIRABEAU**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

36X23

**L'an deux mille vingt-trois et le 18 du mois Décembre, à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes
Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, 8 Avenue
du Général Leclerc, sous la Présidence de Madame PASQUALETTO-AMIEL
Agnès,
Et après convocations régulièrement faites à domicile.**

**Etaient présents : Mme A. PASQUALETTO-AMIEL - Mr F. VEGA – Mr J. COUPIER-
Mme S. PENELET- Mme D. MARRAS- Mme V. NELLI- Mme J. FIORILE-REYNAUD –
Mme M. NELIAS**

**Excusés : Mr M. AMIEL- Mme C. TCHELEKIAN – Mme A. GIALLO- Mme E. COCH –
Mme R. INAUDI**

Pouvoirs : 2

Absents : Mr J.C. MARTIN – Mme A. MARTIN

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET CCAS 2023

Le Conseil d'Administration du CCAS,

**Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2311-5 et R.2311-13,
autorisant de procéder à la reprise anticipée des résultats, lorsque le compte administratif n'a
pas été voté avant celui du budget primitif. Il ne peut y avoir de reprise partielle.**

**Vu, l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable
aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère
administratif,**

Vu, la délibération n° 18x23 du 11 avril 2023, approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu, la délibération n° 19x23 du 31 mai 2023, approuvant la DM 1 de l'exercice 2023,

Vu, la délibération n° 30x23 du 31 octobre 2023, approuvant la DM 2 de l'exercice 2023,

Considérant l'annulation de l'affectation du résultat au R002 de la DM2 du 31 octobre 2023,

Considérant que la présente décision modificative permet d'ajuster les crédits en cours d'exercice,

Considérant que la section fonctionnement s'équilibre conformément au tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère Général	7 116,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	250,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- 9 100,00 €
	Total des Dépenses de Fonctionnement	- 1 734,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant
002	Résultat Reporté ou Anticipé	- 1 734,00 €
	Total des Recettes de Fonctionnement	- 1 734,00 €

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 voix pour,

APPROUVE la décision modificative n° 3 dans les conditions décrites dans le tableau ci-dessus,



Agnes PASQUALETTO – AMIEL

Vice – Présidente du CCAS